

Professeurs de SVT : L'acte de conscience avant l'objection de conscience

Article rédigé par *François de Lacoste Lareymondie**, le 03 juin 2011

Avec l'introduction en classe de première L et ES, à partir de septembre 2011, de manuels de SVT qui banalisent de la théorie du Genre, les professeurs vont-ils être contraints de se plier à l'enseignement d'une idéologie ? En cas désaccord, leur sera-t-il possible de faire valoir une objection de conscience ? Eclaircissements avec François de Lacoste Lareymondie, vice-président de l'AFSP, et auteur de *Je refuse ! L'objection de conscience, ultime résistance au mal*.

Les professeurs de SVT qui devront utiliser les manuels diffusant la théorie du genre doivent-ils faire le choix de l'objection de conscience ?

Avant de parler d'objection de conscience, il faut parler d'acte de conscience : les professeurs de SVT n'en sont pas dispensés pendant leur enseignement, afin que celui-ci soit d'abord conforme à la vérité scientifique qu'on leur demande de transmettre. A ce stade, il est important qu'ils enseignent en bons professionnels, aussi irréprochables que possible.

Mais si un manuel va plus loin, et diffuse une idéologie non-scientifique ?

Respectueux de la vérité scientifique, les professeurs doivent aussi l'être vis-à-vis des consciences de leurs élèves, qu'ils doivent élever à la connaissance et à l'esprit critique. Mais cela doit être fait sans polémique ni provocation, quitte à contourner la difficulté si nécessaire.

C'est-à-dire ? Les professeurs doivent filouter ?

Ce n'est pas en classe qu'ils ont à critiquer la façon de rédiger les programmes ou les méthodes officiellement préconisées. Ils peuvent s'en expliquer devant leur direction ou devant les parents le cas échéant, mais là aussi la provocation est inutile.

Vous voulez dire qu'on n'en est pas encore en situation d'objection de conscience, et qu'il reste possible aux professeurs de faire savoir qu'ils ne seront pas les relais de l'idéologie du Genre ?

Oui : l'objection de conscience peut naître lorsque, leur façon de faire devenant connue, on leur impose formellement de faire ce qui est écrit dans les normes officielles, on surveille leurs cours et on les menace de sanction en cas de désobéissance : c'est là que ce noue le conflit et que le "je refuse" se cristallise.

Mais est-ce que ce n'est pas mettre les professeurs dans une situation extrêmement difficile, et leur demander un niveau de courage – ou de ruse – qu'ils ne pourraient pas tous tenir ?

C'est pour leur épargner d'en arriver là, dans la mesure du possible, que nous montons au créneau à notre niveau, afin de leur épargner la mise à découvert dans la protestation. Il s'agit du niveau politique de la lutte contre le mal. Bien entendu, notre propre action peut aussi comporter un risque de durcissement des oppositions et d'accentuation des pressions sur les enseignants. Mais c'est un risque que nous devons assumer, parce que la vérité doit être dite.

A lire sur ce sujet :

- [Gender : les AFC lancent une pétition et écrivent au ministre \(FIL\)](#)
- [Gender : lettre ouverte de Christine Boutin au ministre Luc Chatel \(FIL\)](#)
- [Gender : un directeur diocésain réplique \(FIL\)](#)
- [Gender : Réplique d'évidence, la force de la littérature par H. Bodenez](#)
- [Alerte gender : état des lieux \(DECRYPTAGE\)](#)
- [Manuels de SVT : "on nous demande de différencier identité et orientation sexuelles"](#)
- [Gender : les brèches du Bulletin Officiel de l'Éducation nationale \(DECRYPTAGE\)](#)
- [Éducation nationale : le Gender s'inscrit dans nos manuels \(DECRYPTAGE\)](#)
- [\[ALERTE\] : l'idéologie du gender s'invite dans les manuels de SVT, relayez notre action ! \(DECRYPTAGE\)](#)
